

FILIERE VIANDE : Liquidation judiciaire prononcée pour l'abattoir de Goxwiller

La chambre commerciale du tribunal de Saverne a prononcé le vendredi 16/11 la liquidation judiciaire de l'abattoir de volailles de Goxwiller/67 - [SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LES FERMES AVICOLES D'ALSACE REUNIES](#) / T : 03.88.20.22.35 -, qui était en redressement judiciaire depuis le 09/06/2017. Le juge a autorisé la poursuite d'activité jusqu'au 11/01/2019, ce qui permettra de répondre à la forte demande des fêtes de fin d'année. Construit en 2013 pour un montant de 2 M€, l'abattoir a toujours été surdimensionné. Et le projet de filière alsacienne organisée du foie gras, censé lui apporter des volumes complémentaires, n'a toujours pas abouti.